

Bonjour à tous,
Points validés lors de la réunion du 7 Juin.

1. Le changement des gobelets va devoir se faire impérativement courant Juin suite aux dernières décisions de la Commission Européenne .
Elle avait accordé un délai de 6 mois d'écoulement des stocks de gobelets en plastique mais la semaine dernière, il y a eu un retour arrière imposant ce changement immédiat.
2. La loi obligeant un tarif moins élevé si le consommateur utilise un contenant éco responsable (type mug...), donc dans ce cas le tarif des boissons avec mug au distributeur sera maintenu à 0.35 € et 0.37 €.
L'augmentation de 0.02 €ttc sera appliquée directement aux distributeurs sur les boissons chaudes avec gobelet (*). Voir PJ

A savoir : A ce jour remplacement des gobelets en plastique par des gobelets carton film plastique > à venir, gobelets sans film plastique > à terme, suppression des gobelets

3. Distributeur de la Logistique/Expéditions géré par MyBox, le tarif restera à 0.40 € pour une boisson avec un contenant éco responsable (type mug...) et à 0.45 € avec un gobelet carton – **Stéphane, contrat en PJ à signer.**
4. Le traitement de la monnaie a subi des changements tarifaires pour lesquels MyBox est contraint de répercuter une partie de ceux-ci.
Le coût de 2.80 % des sommes encaissées sera désormais de 3.05 % soit une estimation de 244 €ttc pour 8000 € traités au lieu de 224 €ttc auparavant
5. Attente devis pour achat borne chargement des clés pour le distributeur de la Logistique (N° : D 1816)

- (*) MyBox va envoyer un exemplaire des affiches « changement gobelets / tarifs » qui seront mises sur les distributeurs par MyBox
- **Info CSE à faire au préalable aux salariés pour les avertir du changement gobelets mais surtout tarifs : Tarification différenciée « mug » et interdictions « plastique » : régime de sanctions applicable.**

CATHERINE LAURENT
Trésorière CSE